

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 258, rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 20 heures, ce lundi 11 juin 2018, séance à laquelle assistaient M^{mes} les Conseillères Guylaine Perreault et Chantal Robichaud ainsi que MM. les Conseillers Denis Ricard, Sébastien Ricard et Clément Allard, sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

Ouverture de la séance (20 h 00)

M^{me} la Conseillère Myriam Arbour est absente à l'ouverture de cette séance.

2018-06-01 Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du
Adoption de conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.
l'ordre du
jour

2018-06-02 Sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres
Approbation du conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance du 14 mai 2018, qui a
procès-verbal été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.
14 mai 2018

M^{me} la Conseillère Myriam Arbour se joint à la présente séance à 20 h 04.

2018-06-03 **Période de questions**

Soccer

Un citoyen fait part aux membres du conseil municipal qu'il n'y a pas de bancs des joueurs lors des joutes de soccer au terrain municipal. Une demande est faite en ce sens. Ce citoyen fait également remarquer que les buts de soccer ont des trous dans les filets. Le président de la séance publique, M. le Maire Robert Perreault, tient compte de ces demandes et mentionne que la situation sera prise en considération rapidement.

Voirie

Ce même citoyen constate qu'un couvercle de vanne, au coin de la rue Principale et Ricard est défectueux et temporairement restauré. Un couvercle circulaire doit y être installé et minimiser les impacts et les conséquences de cette absence de couvercle. Ce citoyen fait également remarquer aux membres du conseil présents que plusieurs panneaux de signalisation routière locale sont courbés et déplore que l'image de la Municipalité Saint-Alexis en soit compromise. Le président de la séance publique, M. le Maire Robert Perreault, tient compte de ces constatations et mentionne que la situation sera prise en considération rapidement.

2018-06-04

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
N^{OS} DE DOSSIERS POUR SAINT-ALEXIS : 2016-480 ET 2016-481

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis a pris connaissance des modalités d'application du volet *Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)* du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)*;
- ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Montcalm a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;
- ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que la Municipalité de Saint-Alexis autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2018-06-05

SOUSSIONS – ATTRIBUTION
TRAVAUX D'ASPHALTAGE
(RÉPARATIONS MINEURES) ET
AMÉNAGEMENT DE DOS D'ÂNE PERMANENTS

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'ouverture des soumissions du jeudi 31 mai 2018, à 11 heures, pour des travaux de réparations mineures d'asphalte communément appelés « rapiéçage » et l'aménagement de trois (3) dos d'âne permanents dont le plus bas soumissionnaire est Marion Asphalte inc. au montant de 58 000 \$ avant taxes.

- ATTENDU la demande de soumissions faite par voie d'appel d'offres sur invitation pour des travaux d'asphaltage sur les chemins du territoire de la Municipalité et l'aménagement de trois (3) dos d'âne permanents (rue Majeau et rue Masse);
- ATTENDU QUE lesdites soumissions ont été ouvertes publiquement le jeudi 31 mai 2018, à 11 heures ;
- ATTENDU QUE la demande de soumissions portait sur l'amélioration du réseau routier local, soit des travaux d'asphaltage (réparations

mineures, rapiéçage) et l'aménagement de trois (3) dos d'âne permanents;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées à la Municipalité dans le délai prévu, soit :

- Marion Asphalte inc.
210, chemin du Vieux-Moulin
Saint-Paul (Québec) J0K 3E0

Le prix total de la soumission est 58 000,00 \$, avant taxes.

- Poitras Asphalte et du Nord
9102-6963 Québec inc.
Casier postal 314
Saint-Sulpice (Québec) J5W 4L9

Le prix total de la soumission est 64 525,00 \$, avant taxes.

ATTENDU QUE le rapport d'ouverture et d'analyse des soumissions daté du 31 mai 2018, recommande de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit Marion Asphalte inc. au coût de 58 000,00 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Le contrat relatif à des travaux de réparations mineures d'asphalte sur différents chemins du réseau routier de la Municipalité et l'aménagement de trois (3) dos d'âne permanents soit accordé à Marion asphalte inc., 210, chemin du Vieux-Moulin, Saint-Paul, Québec, J0K 3E0, au coût de 58 000,00 \$, avant taxes, le tout en référence à sa soumission datée du 31 mai 2018;
- Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer toute documentation inhérente au dossier.
- La présente résolution faisant foi du contrat.

2018-06-06

FAUCHAGE ET MAUVAISES HERBES

Sur proposition de M. le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de retenir les services de l'entreprise Ferme Johatrice, sise au 442, Rang Montcalm à Sainte-Julienne, afin de procéder au fauchage des mauvaises herbes et branches en bordure des chemins du territoire de Saint-Alexis, cette dernière devra détenir les assurances nécessaires pour ce genre de travaux. Les coûts de ces travaux sont de l'ordre de 6 000,00 \$ avant taxes.

2018-06-07

CONGRÈS FQM 2018

Suite à la correspondance de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relative à la tenue du Congrès 2018, sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres du conseil municipal présents d'inscrire M. le Maire Robert Perreault, M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault et M. le Conseiller Denis Ricard, au Congrès annuel de la FQM qui se tiendra les 20, 21 et 22 septembre 2018, au Palais des congrès de Montréal.

Coût d'inscription :

Municipalité membre de la FQM : 780,00 \$ avant taxes

ET QU'

Il soit procédé d'une avance de fonds aux membres congressistes au montant de 500,00 \$ chacun avant la tenue dudit congrès.

2018-06-08

OMNIUM DE GOLF
MRC DE MONTCALM

ATTENDU le 29^e Tournoi de golf annuel de la MRC de Montcalm « Omnum de golf des Maires et Mairessees » qui se tiendra au Club de golf de Montcalm à Saint-Liguori, vendredi le 24 août 2018;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que dans le cadre spécifique de cette activité, la Municipalité de Saint-Alexis a inscrit M. le Maire Robert Perreault, M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault et MM. les Conseillers Clément Allard et Sébastien Ricard pour le volet *Golf & souper* et M^{me} la directrice générale Annie Frenette et M. le Conseiller Denis Ricard pour le volet *Souper*.

2018-06-09

AVIS DE MOTION
MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1991-105

M^{me} la Conseillère Myriam Arbour donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente, il sera présenté une modification du règlement de zonage 1991-105 relative à la définition des activités d'un commerce en voie de s'établir sur la rue Landry, à Saint-Alexis pour y exercer des activités de mécanique de véhicules de transport lourds, de décapage au jet de sable et de peinture. Ladite rue est zonée mixte, soit résidentielle et commerciale. Le règlement 1991-105 a été déposé à la table du conseil.

2018-06-10

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE
RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente, il sera présenté un règlement relatif à la prévention sur les incendies. Le projet de ce règlement a été déposé à la table du conseil.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- ATTENDU QU' au suivi et évolution des opérations de la bibliothèque municipale, des modifications doivent être apportées relativement à la fonctionnalité de cette dernière;
- ATTENDU QUE la bibliothèque de la Municipalité de Saint-Alexis est membre du Réseau Biblio du Centre-du Québec de Lanaudière et de la Mauricie;
- ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des nouvelles règles soumises par le coordonnateur de la bibliothèque;
- ATTENDU QUE la bibliothèque municipale s'est dotée de liseuses électroniques et de lecteurs audio et leurs écouteurs afin de répondre à la demande des usagers;
- ATTENDU QUE le prêt des liseuses électroniques est limité aux abonnés individuels âgés d'au moins 18 ans et que des frais de retard de 0,50 \$ par jour sont appliqués;
- ATTENDU QUE le prêt de lecteurs audio et ses écouteurs est limité aux abonnés âgés d'au moins de 18 ans et que des frais de retard de 0,50 \$ par jour sont appliqués;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :
- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
 - Le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis adopte les nouvelles règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale ainsi que la politique de retards des liseuses électroniques, des lecteurs audio et leurs écouteurs;
 - Les amendes des frais de retard des usagers sont de 0,50 \$ par jour par appareil emprunté;
 - Les nouvelles règles de fonctionnement de la bibliothèque ainsi que la politique de retards des liseuses électroniques, des lecteurs audio et leurs écouteurs sont jointes en annexe de la présente résolution;
- ET QUE
- La présente résolution abroge et remplace toute résolution, politique ou directive portant sur un même sujet et plus particulièrement la résolution portant le numéro 2017-07-03 adoptée le 4 juillet 2017.

Différents sujets discutés et/ou informations transmises n'entraînent pas l'adoption de résolution.

- S/O

2018-06-12
Adoption de
comptes

Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

Comptes pré-autorisés payés

Rémunération des élus et salaires des employés	15 925,93 \$
Services contractuels des matières résiduelles, de déneigement, d'exploitation des ouvrages pour l'eau potable et eaux usées, de téléphonie et de messagerie, d'électricité, déductions afférentes aux salaires et avantages sociaux, remises gouvernementales, participation financière à l'OMH, affranchissement du compteur postal	46 834,13 \$
	<u>62 760,06 \$</u>

Comptes à payer

9168-6931 Québec Inc. Balai Vac – Balayage des rues	827,82 \$
Centre de jardin Marius Guilbault	1 396,95 \$
Chem Action inc.	650,19 \$
Classement Luc Beaudoin inc. – Meuble pour bibliothèque	1 287,72 \$
Climatisation Vallée et fils inc. – Hôtel de ville	17 154,27 \$
Coalition des organisations acadiennes du Québec – Cotisation ann.	150,00 \$
DazéNeveu Arpenteurs-géomètres – Plan de cadastre	999,58 \$
Distribution JF Parent – Café	59,00 \$
EBI Environnement – Toilette centre communautaire	247,20 \$
Énergie et Ressources naturelles – Fonds d'informations territoire	20,00 \$
Fédération Québécoise des municipalités	235,70 \$
Fondation HOREB Saint-Jacques – Tournoi de golf	155,00 \$
GBI Services d'ingénierie – Traitement des eaux	20 120,63 \$
Groupe ISM – Ajout d'utilisateur MJMartel centrale d'alarme	86,23 \$
Hamster + – Papeterie générale	383,60 \$
Inspecteur Canin – Déplacement chevreuil	212,70 \$
La Gestion Élite CR inc. – Entretien ménager complet	1 218,74 \$
Lafortune Traiteur – Présentation politique familiale	78,82 \$
Les Enseignes Lucie Landry – Réparation et installation enseigne	1 293,47 \$
Les entreprises Jean Valois et fils inc. – Fosses septiques	160,00 \$
Les services Pro-Bel – Matériaux et réparations fuite rue Liard	4 533,75 \$
M. Marcel Lévesque, employé Écocentre – Remb. de bottes	126,43 \$
M. Stéphane Caron, employé Écocentre – Remboursement de bottes	114,95 \$
M ^{me} Carole Lavallée, coordonnatrice Loisirs, culture et comm.	339,71 \$
M ^{me} Diane Coulombe Design – Brochure politique familiale	3 897,65 \$
M ^{me} Ginette Beauséjour, insp. en bâtiment et en environnement	59,40 \$
M ^{me} Martine Piette – Comité des loisirs, décorations été	89,75 \$
M ^{me} Pierrette Brassard – Gâteau pour politique familiale	70,00 \$
MRC de Montcalm – Activité golf et souper	980,00 \$
MRC de Montcalm – Quote-part	96 513,50 \$
Municipalité de Sainte-Julienne – Entretien route 346	3 467,89 \$
Municipalité de Saint-Jacques – Frais camps de jour été 2018	141,60 \$
Municipalité de Saint-Jacques – Frais rangement bandes patinoire Nordikeau	298,94 \$
	3 795,90 \$
O. Coderre et Fils – Quincaillerie	2 457,21 \$
Plombicoleur du Nord – Hôtel de ville et salle des loisirs	325,17 \$
Remboursement de la petite caisse	49,80 \$
Sécurité publique Québec – Sûreté du Québec	73 212,00 \$
Serge Daigle entrepreneur électricien inc. – Hôtel de ville	757,64 \$
Solmatech inc. – Étude géotechnique station pompage (facture 2 de 2)	7 358,40 \$
Studio de musique uni-son inc. – Bibliothèque système audio	2 124,27 \$
Transport Syl20 – Terre de fossé rue Majeau	44,84 \$
VEOLIA	115,54 \$
Xerox Canada ltée	118,52 \$
	<u>250 078,05 \$</u>

2018-06-13 Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault,
Maire

Annie Frenette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière
